

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE

2 Septembre 2011

Conformément à l'article 11 des statuts, l'Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne de Volley Ball a été convoquée le 6 juillet 2011

O

Elle s'est réunie ce vendredi 2 septembre à 20h30 au siège social de la LBVB.

Au 2 Août 2011 (soit 30 jours avant la date de l'AG, article 1 du RI), la situation électorale était la suivante :

Nombre de clubs : 102

Nombre de voix : 269

Nombre de licenciés : 6846

Quorum : 70 clubs et 200 voix

O

V. LE THOMAS, Présidente de la LBVB, demande à l'assistance de bien vouloir excuser les absences de MM Jo KERGUERIS Président du Conseil général du Morbihan, Lucien THOMAS président du CROS, Jean-Pierre LE ROCH Maire de Pontivy, Christian CARADEC Directeur Régional de la DRJSCS, Tugdual TOULARASTEL Directeur régional de l'UGSEL, Charles-Edouard LARRIBE, Secrétaire Général et Président de la Commission Régionale Statut et Règlement et Gil PELLAN, Trésorier de la Ligue de Bretagne de Volley-Ball.

À 20h30, le Bureau de l'AG qui vient d'arrêter la feuille d'émargement indique que 70 GSA, comptabilisant 200 voix, sont présent ou représenté et que les pouvoirs par procuration ne représentent pas plus de 50% des licenciés. Les trois conditions du quorum (article 12 des statuts) sont donc réunies.

La Présidente de la LBVB déclare que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Viviane LE THOMAS, Présidente de la LBVB, explique le but de cette Assemblée Générale.

Elle présente le déroulé de cette AG, l'ordre du jour :

- Allocution de la Présidente

V.LE THOMAS annonce que 4 mois après le début de la saison 2010 -2011, le 8 octobre 2010, j'ai été élue nouvelle présidente de la ligue et je vous remercie de cette confiance. S'en est suivi un tour de Bretagne qui m'a permis de mieux connaître les clubs adhérents et leurs attentes, je ne reviendrai pas sur les constats qui ont été largement présentés au cours de l'AG de février 2011. Je rajouterai que cette année de travail a été intense et riche car absorber les cultures de cette ligue tout en portant les décisions nécessaires à son fonctionnement a été un exercice parfois difficile et certainement perfectible qui nécessitera encore de ma part plusieurs « mois d'adaptation » avant que je ne sois vraiment opérationnelle.

Le challenge est intéressant et motivant et j'espère déjà démarrer avec vous une nouvelle olympiade, pour laquelle nous devons, cette année, préparer le plan de développement régional. Pour ce faire je souhaite organiser une journée de réflexion en février 2012 à laquelle pourra s'inscrire et participer un large public et qui nous permettra de dégager les axes de travail nécessaires à la construction de ce plan de développement régional.

À la demande de D.KARBOVIAC une minute de silence est observée en l'honneur de Mr LAITHIER et Mr LE LANNIER, tous deux décédés durant la saison qui vient de s'écouler. Ils auront œuvré, durant de nombreuses années, en faveur du volley-ball breton.

V.LE THOMAS souhaite la bienvenue aux trois nouveaux clubs créés durant les deux dernières années en l'occurrence les clubs de Clohars-Carnoët, Pleumeleuc et Baie D'Armor Beach Volley.

- Adoption du procès-verbal de l'AGE du 11 février 2011

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le PV est mis au vote pour approbation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- Présentation du rapport moral de la Présidente

Voir en pièce jointe

- Présentation du rapport d'activité du Secrétaire Général

CRSR : D.KARBOVIAC met en avant le fait que la CRSR s'est efforcée de rapprocher le RGER du RGEN dans un souci de clarté sans changer le texte ni le fond.

CSR : JM.LEFEVRE énonce le fait que compte tenu de l'importance de la commission dans le fonctionnement de la Ligue, elle est réduite à sa plus simple expression avec seulement quatre élus pour gérer l'ensemble des compétitions ce qui est insuffisant. Il renouvelle son appel si des volontés veulent incorporer la Commission. Il remercie tous les Comités Départementaux pour leur aide dans l'organisation des championnats jeunes.

A.RAMARD met en avant le fait que la CSR Jeune n'a pas de pouvoir de décision. Il est donc très difficile de créer quelque chose sachant qu'il n'y a pas de bilan de fait à chaque fin de saison et que cela est reconduit chaque année.

P.HAMON propose de créer un groupe de travail sur les mêmes bases que pour le championnat jeune constitué essentiellement par des membres des Comités Départementaux à condition que les quatre comités soient représentés.

CTR : C.DUPEUX rappelle qu'un compte rendu avait été transmis au mois de juin. La CTR est consciente qu'elle fait du mieux possible tout en sachant qu'il y a de petits défauts qui restent encore à corriger.

D.KARBOVIAC informe que lors des dernières convocations au stage CRE, les clubs n'ont pas été prévenus avant les enfants ce qui peut poser certains problèmes.

C.DUPEUX affirme qu'une procédure devra être clairement établie pour éviter que ce genre de situation ne se reproduise.

J.MERCIER ajoute que c'est important pour prévenir les parents et pour organiser les déplacements.

C.DUPEUX note que la liste des participants aux CRE est envoyée avec la convocation pour faciliter le covoiturage notamment. Un compte rendu de stage sera envoyé aux différents clubs concernés. Il termine en précisant que le pôle a bien fonctionné cette année notamment grâce à la collaboration des clubs qui ont participé au championnat prénational.

CRA : M.GAUDEL après avoir constaté que de nombreuses erreurs sur les feuilles de match étaient commises et donc facturées aux clubs, la CRA a créé et distribuer aux représentants de clubs régionaux une feuille de match « type » afin d'éviter que ces erreurs ne perdurent. Elle sera également disponible pour tous les arbitres et marqueurs dans le prochain bulletin d'information à paraître. Cette opération pourra être étendue à tous les clubs dans un futur proche. De plus, à partir de cette année, tous les jeunes qui débutent en particulier dans les championnats à deux arbitres seront accompagnés.

Dernière chose, la CRA a intégré deux nouveaux arbitres de Ligue : Sylvain TREMOUREUX et Bruno GEFROY. Le nombre des arbitres fédéraux à la LBVB est de six compte tenu de l'arrivée de Manu NAVARRO.

Enfin, c'est la première fois que quatre arbitres seront dans le panel B des arbitres, c'est-à-dire qu'ils arbitreront en Ligue Nationale féminine et Ligue Nationale B masculine.

Aucune autre remarque particulière n'étant formulée, les rapports d'activités sont mis au vote pour approbation.

POUR : 268

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Morlaix)

- Présentation du rapport financier

V. LE THOMAS précise que Monsieur G.PELLAN ne sera pas présent pour présenter le rapport financier et que s'est donc Monsieur MOLLIET, du cabinet comptable SOCOGEC qui va le présenter les comptes de l'année 2010/2011.

Monsieur MOLLIET constate que la raison pour laquelle la LBVB est en déficit de 17001€ cette année est due au fait de la contribution exceptionnelle à la FFVB.

D.KARBOVIAC affirme que cette raison n'est pas la bonne, car cette contribution exceptionnelle est en charge et en produit, la Ligue n'a rien supporté au niveau de

cette contribution. Elle est neutre dans le bilan comptable de la Ligue, car elle est prise en charge par l'augmentation du prix des licences.

Monsieur MOLLIET rectifie donc émettant le fait que cette perte serait due à la baisse du nombre de licenciés.

D.KARBOVIAC voudrait savoir si cette baisse prend en compte les licences événementielles ou pas. Il rajoute que sur le bilan proposé ne figure pas les correspondances d'actions afin de savoir le coût de chaque action.

V.LE THOMAS pense que cela peut-être une bonne idée, dans un souci de transparence de mettre en évidence les correspondances poste par poste cependant les comptes qui doivent être approuvés par l'assemblée générale doivent être des comptes de comptabilité générale, ceci ne peut donc pas être approuvé en détail. Dans le rapport financier, nous pouvons rendre cela vivant et expliquer ce que l'on fait.

Monsieur MOLLIET confirme qu'il n'a fait qu'une présentation comptable et fiscale de l'activité.

Y.LAVAREC précise que l'interprétation effective de la chose n'est pas à faire par Monsieur MOLLIET et confirme qu'une lecture par activités serait plus parlante pour les clubs.

V.LE THOMAS prend en considération les demandes faites pour la présentation du bilan afin de présenter un bilan par action. De plus, elle précise qu'à la clôture des comptes, plusieurs subventions n'avaient pas été prises en compte et qui depuis ont été acceptés par le Conseil Général. Ils apparaîtront donc sur les comptes 2011/2012.

D.KARBOVIAC précise que ce déficit aurait dû être beaucoup plus important, car 20 000€ de subvention ont été récupérés pour le poste d'ATR qui était inoccupé.

V.LE THOMAS affirme que le poste de T.BLOTTIAU n'a pas été reconduit, mais que D.BESEGHER s'est chargé du secrétariat de la technique et de la communication.

- Rapport des vérificateurs aux comptes

A.MACRAIGNE parle également au nom de T.HODY, absent ce soir, et informe qu'ils se sont rendus à la Ligue le 28 juin 2011 pour vérifier les comptes.

À l'exécution de la mission qui leur a été confiée par l'assemblée générale de la Ligue de Bretagne de Volley-ball le 3 septembre 2010, ils annoncent leur rapport sur le contrôle des comptes annuel arrêté au 31/05/2011. Après étude du bilan et du compte de résultats, G.PELLAN, Trésorier et C.PENNAMEN, secrétaire comptable

ont mis à disposition les documents et pièces comptables nécessaire à leur mission de vérification. Sur la base des sondages et contrôle de cohérence effectué et la prise en main de tableau bilan et compte de résultat réalisé par le cabinet comptable SOCOGEC de Pontivy, ils certifient que les comptes annuels tels qu'ils sont présentés font ressortir une perte de 17 000,58€.

- Vote du bilan :

POUR : 116

CONTRE : 1 (Ploemeur)

ABSTENTION : 102

- Présentation et vote des tarifs et du budget

Les tarifs sont mis au vote pour approbation

POUR : 218

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

D.KARBOVIAC pense qu'il ne faudrait pas voter un budget dans lequel on ne sait pas du tout où va aller l'argent. En comptabilité générale, on ne peut pas voir à qui correspond les charges salariales, y-a-t-il un ATR de recruté, combien représentent les services extérieurs. Il précise qu'une trame a été effectuée depuis cinq ans, le suivi de budget ne peut pas être réalisé, car nous n'avons pas de prévisionnel.

V. LE THOMAS avance le fait que pour trouver des financeurs, ce sont ces documents-là qui sont nécessaires, les documents de suivi budgétaire ne le sont pas.

D. KARVOVIAC pense que les clubs ont besoin de savoir ce que fait la Ligue.

V.LE THOMAS répète qu'elle a bien pris en considération cette attente des clubs. Les projets de la Ligue ont été présentés dans le rapport moral donc il est évident que cet argent servira à financer ces actions.

D.KARBOVIAC aimerait connaître le prix de chaque projet et savoir pourquoi la trame existante n'a-t-elle donc pas été reprise.

V.LE THOMAS pense que cette assemblée est ici pour voter des budgets, qu'après la Ligue doit rendre compte de l'argent dépensé et qu'elle est responsable de ses bilans, mais pas de ses budgets ce qui veut dire que ce projet a été monté avec leurs prévisions, avec des fiches actions et elle ne souhaite pas que l'on débâte en assemblée générale sur les détails des différentes actions, maintenant compte tenu de l'attente des personnes présentes, il faudra trouver quelque chose se situant entre les deux.

M.GAUDEL tient à préciser qu'en tant que Président de la CRA, il devait fonctionner avec une somme qui lui était allouée. Cette année sa demande de budget a été validée et cela répond aux objectifs fixés à savoir comment accompagner les jeunes notamment, tout cela a été budgétisé, il rappelle que le nombre de bénévoles étant limité, cela est parfois difficile, et à ce jour il pense être arrivé aux limites de ce qu'ils peuvent faire.

V.LE THOMAS précise pour information que les budgets ont été reconduits à l'identique pour cette année pour chaque commission.

Le budget est mis au vote pour approbation

POUR : 173 CONTRE : 1 (Ploemeur) ABSTENTION : 44

Le budget est approuvé à la majorité.

- Examen des vœux proposés

Voir en annexe

- Élection du Comité Directeur

Aucune candidature n'est parvenue à la Ligue dans les délais. Cette élection est donc annulée.

- Élection des vérificateurs aux comptes

Aucune candidature n'étant parvenue à la Ligue dans les délais. Faute d'autre candidat, A.MACRAIGNE se propose d'assurer pour la quatrième fois la vérification des comptes en compagnie de T.HODY.

Sont soumises au vote de l'assemblée les deux candidatures d'A.MACRAIGNE et de T.HODY.

POUR : 218 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Les deux candidats sont élus à l'unanimité.

- Élection des délégués de la LBVB aux AG de la FFVB

6 candidats se sont déclarés :

D.QUINTIN, M.GAUDEL, V.LE THOMAS, P.HAMON, D.KARBOVIAC, JM.LEFEVRE

Après un vote à bulletin secret, le dépouillement conduit aux résultats suivants :

D.QUINTIN : 92 voix

M.GAUDEL : 98 voix

V.LE THOMAS : 148 voix

P.HAMON : 131 voix

D.KARBOVIAC : 90 voix

JM.LEFEVRE : 87 voix

V.LE THOMAS, P.HAMON et M.GAUDEL sont titulaires, D.KARBOVIAC, D.QUINTIN et JM.LEFEVRE sont donc suppléants

- Remise des distinctions honorifiques

Des trophées sont remis aux équipes championnes de Bretagne

1- Clôture de l'AG

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les clubs pour leur participation à cette Assemblée Générale Extraordinaire et les invite à se restaurer.

Fin de séance : 1H30

Approuvé : CD 27/10/2011
Approuvé : AG 07/07/12

INTRODUCTION :

4 mois après le début de la saison 2010 -2011, le 8 octobre 2010, j'ai été élue nouvelle présidente de la ligue et je vous remercie de cette confiance. S'en est suivi un tour de Bretagne qui m'a permis de mieux connaître les clubs adhérents et leurs attentes, je ne reviendrai pas sur les constats qui ont été largement présentés au cours de l'AG de février 2011. Je rajouterai que cette année de travail a été intense et riche car absorber les cultures de cette ligue tout en portant les décisions nécessaires à son fonctionnement a été un exercice parfois difficile et certainement perfectible qui nécessitera encore de ma part plusieurs « mois d'adaptation » avant que je ne sois vraiment opérationnelle.

Le challenge est intéressant et motivant et j'espère déjà démarrer avec vous une nouvelle olympiade, pour laquelle nous devons, cette année, préparer le plan de développement régional. Pour ce faire je souhaite organiser une journée de réflexion en février 2012 à laquelle pourra s'inscrire et participer un large public et qui nous permettra de dégager les axes de travail nécessaires à la construction de ce plan de développement régional

1. LES VALEURS DE NOTRE SPORT DANS NOTRE REGION

Les valeurs sportives sont fortes au sein de notre région Bretagne et le Volley Ball, sport de valeurs sociales, athlétiques et universelles y a toute sa place.

Porté par ces valeurs, cette année encore le travail de fond réalisé par les clubs auprès des jeunes a payé et régulièrement nos jeunes athlètes ont su être présents dans le top 10 de la coupe de France jeunes. Ce beau travail que nous saluons, doit être poursuivi et amplifié. Ces valeurs sont pour notre sport un atout sur lequel nous devons nous appuyer pour le promouvoir et le développer.

Nous avons la chance d'avoir une discipline à la fois de loisir et de compétition, de sable et de salle et de mixité sachons l'exploiter !

2. LA LIGUE ET SON ENVIRONNEMENT:

Je remercie nos partenaires institutionnels : le **Conseil Régional de Bretagne, la DRCSJS, la FFVB**, qui nous renouvellent tous les ans leur confiance et également **les Conseils Généraux et collectivités territoriales** qui, même si ils ne participent pas directement à la vie de la LBVB soutiennent nos comités départementaux et nos clubs contribuant ainsi au déploiement et maintien de notre discipline sur leurs territoires. De nouveaux financements devront être recherchés, auprès du FSE, de la FFVB ... à cet effet la ligue devra mettre en place un réel travail de veille sur de nouveaux appels à projets afin d'être en capacité d'y répondre.

Je n'oublie pas nos partenaires privés comme BFE (Bretagne Flocage, Equipement), Casal sport, le Crédit Mutuel de Bretagne, et l'Intersport Saint Malo, qui contribuent matériellement au rayonnement de notre sport.

3. LES ACTIONS LIGUE EN 2010- 2011:

3.1 L'Equipe Technique Régionale (étouffée par la participation de Morgane Mounier): une équipe motivée et créative qui a géré :

- les stages de CRE minimes, cadets filles et garçons
- le déplacement de nos équipes aux volleyades et Atlanvol
- L'organisation du challenge du jeune volleyeur
- La coupe de Bretagne benjamins poussins
- L'organisation des formations de cadre dont une grande première : l'ER Beach
- Le king of the beach,
- Le Beach Breizh Volley Tour
- Rêve De Champion
- Beach volleyades
- Le Camp Beach à Guipry: une première sur la thématique Beach volley contrairement aux autres années où la dominante volley n'était pas autant affirmée.
- La journée « Inf'aux entraîneurs », véritable succès, a accueilli 26 entraîneurs. Parmi les thématiques abordées, la séquence pédagogique sur la pratique du volley assis (Handivolley) a particulièrement retenu l'attention des participants.
- L'Inf'aux entraîneurs a été animé par : N prigent, E Warecke , E Corbin et Pascale Bonhomme, cadre Fédéral que je félicite tous pour la qualité de leurs interventions tant dans l'organisation que dans les contenus pédagogiques. J'adresse également mes plus vifs remerciements au club organisateur de cette année : RIANTEC PORT LOUIS et à Elouan le Honsec pour l'appui efficace apportée à l'organisation matérielle du colloque plus une « spéciale dédicace » aux enfants du club qui se sont prêtés de bon cœur aux mises en situation. L'organisation 2012 sera portée par Lannion ou Concarneau
- Le projet caravane du Volley a été abandonnée au profit de l'organisation de « inf'aux entraîneurs » car la formule actuelle ne permettait d'atteindre les objectifs de développement attendus. Toutefois le projet n'est pas abandonné et fera l'objet d'une réflexion.
- Pour les membres de l'ETR , une plateforme de travail collaboratif «Agora » libre et gratuite, à distance et en ligne a été mis en place afin de capitaliser et mutualiser les projets de l'équipe.
- JF Houdusse ,salarié de la Ligue quittera à son initiative la ligue au 1^{er} septembre 2011 et le CDD de FC Nué est arrivé à son terme fin juin. Merci à tous les 2 de l'accompagnement réalisé auprès de nos jeunes.

3.1.1 L'organisation de l'activité Beach volley de la ligue fera l'objet d'un travail de réflexion suivi probablement de changements qui devront entre autre être en phase avec les axes de développement fédéraux et mieux répondre aux besoins et attentes du territoire.

3.2 L'équipe administrative disponible et réactive a su s'adapter à la nouvelle gouvernance, l'accompagner efficacement dans la gestion quotidienne et a accepté de se former afin d'acquérir de nouvelles compétences.

3.3 L'actualité sportive 2010-2011 de la ligue c'était :

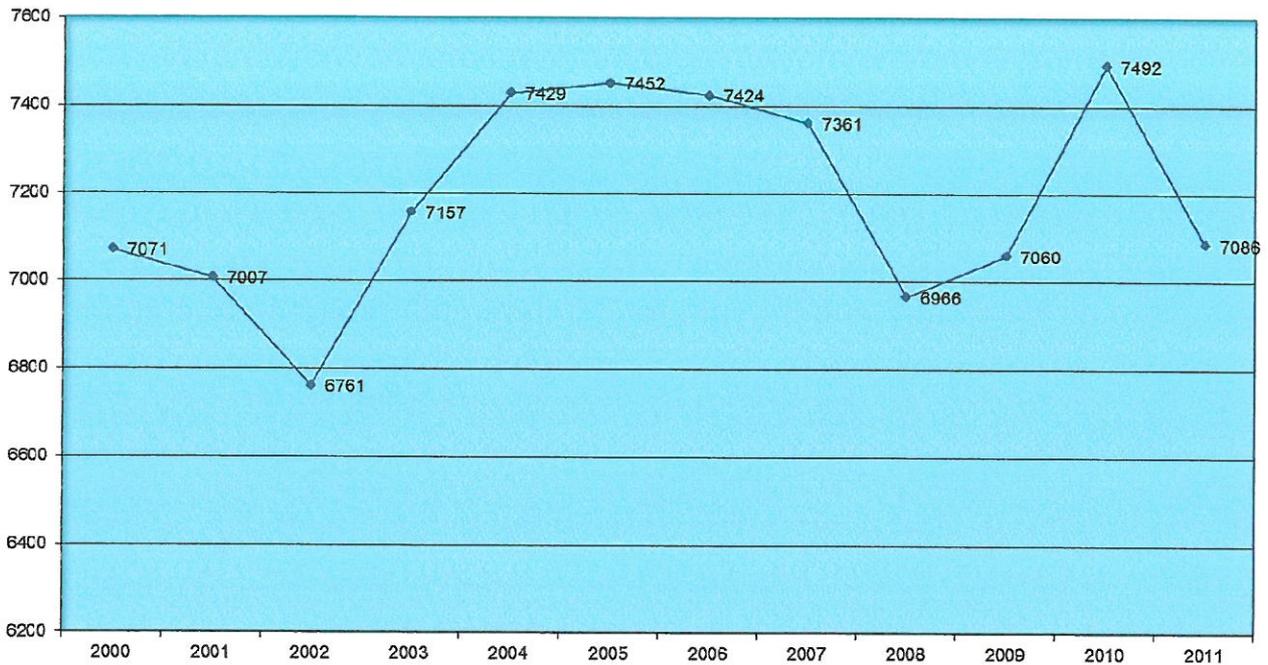
- Une commission sportive très active et réactive tout au long de la saison en dépit de nombreux casse-tête à surmonter, merci à P Hamon et son équipe pour ce travail.
- Tous les jeunes athlètes dont je salue le sérieux sportif et le comportement exemplaire qui ont régulièrement occupé le top 10 des compétitions nationales grâce à l'investissement et le travail des clubs et des cadres du :
 - GOELO SBCA
 - GEVEZE
 - RENNES EC
 - PIPRIAC
 - RENES CPB
- tous les clubs ayant organisé les finales France, les finales Régionales et les manifestations régionales que je remercie pour leur investissement.
 - Finales France Juniors M: ORGERBLON
 - Finales France Minimes F : RENNES EC
 - Finales France Minimes de Beach : GOELO SBCA
 - Finales Excellence : PLANCOET, LANNION, QUIMPER VOLLEY 29, GUIDEL, RENNES JA
 - Finales Honneurs : BREST ESL
 - CJV : PLOEMEUR
 - Interdépartementaux : CDVB 35
- Quentin Richard du REC qui, du championnat du monde cadet, revient sur les terres bretonnes auréolé du titre de meilleur libéro.
- Jenia Grebennikov qui à seulement 20 ans a fait ses débuts en équipe de France de volley-ball au poste exigeant de libero et a su s'imposer à ce poste.
- nos jeunes pensionnaires du Pole de Dinard qui revienne avec une 2^{ème} place des interpoles de Vichy.
- Chloé Chubilleau et Juliane Motte, Championnes de France Minimes de Beach Volley
- Quentin Hamon et Timothé LE CAM, cadets du Goëlo qui terminent vice-champion de France de Beach volley.
- Lucie Francillette et Camille Lucas Championne de France cadette de Beach Volley.
- les vétérans du REC et l'équipe Dihan du Morbihan , qui remportent la 2^{ème} et 3^{ème} place de cette première coupe de France Vétérans
- tous ceux et celles qui ont assidument participé aux championnats régionaux et départementaux sans oublier ceux qui par leur pratique loisir et détente contribuent à faire vivre le volley ball.
- Et enfin tout ceux que j'ai omis de citer et qui gagnent le droit de monter au filet pour me le rappeler car ne l'oublions pas : **Tous les volley sont en Bretagne !**

3.4 Les licenciés :

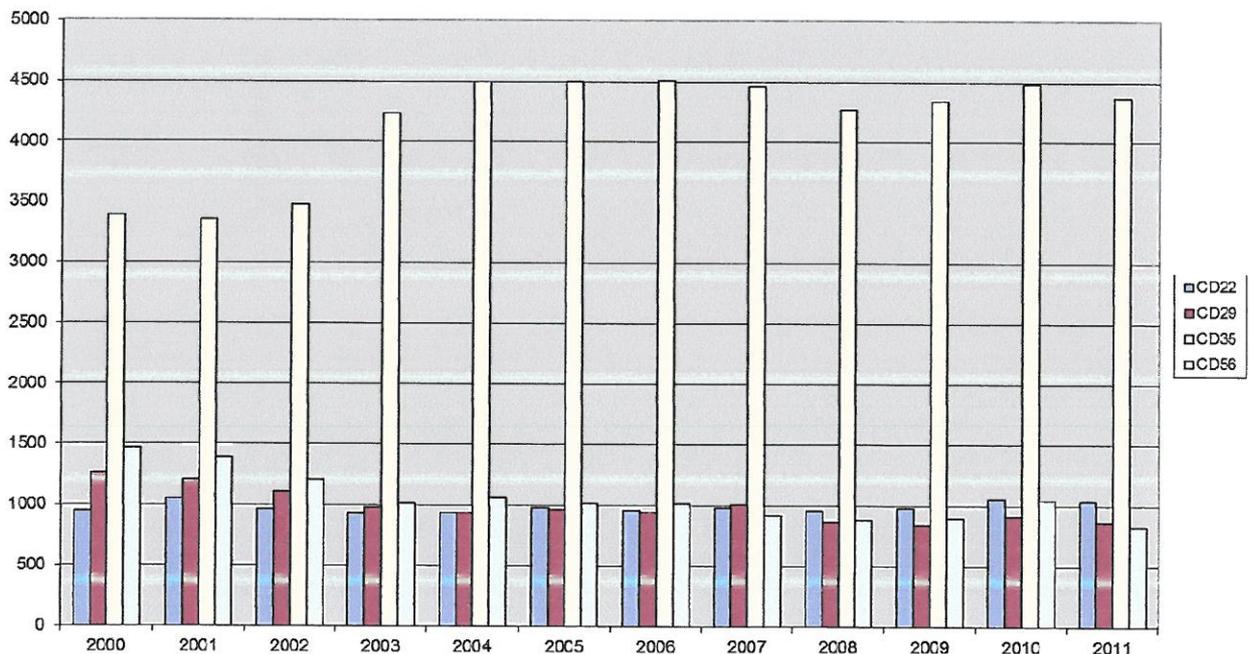
Le nombre de licencié a baissé de 400 adhérents toutefois on constate que sur ces 10 dernières années le nombre de licenciés a oscillé entre 6700 et 7500 adhérents .

J'ose espérer que la suppression de la contribution exceptionnelle fédérale permettra pour l'année 2011 2012 de convaincre de nouveaux licenciés ...

Evolution des licences LBVB de 2000 à 2011



Evolution des licences par département de la LBVB de 2000 à 2011



Deux nouveaux clubs se sont créés dont 1 club de beach dans les Côtes D'Armor : le club Baie d'Armor, et l'autre est dans le 35 : le club de Plaine Fougères.

3.5 Les membres du Cd et les bénévoles :

Je souhaite bon vent et adresse mes vifs remerciement pour l'accompagnement de :

Sevérine Dubrunfaut membre du CD, qui nous quitte car elle bénéficie d'une promotion professionnelle qui ne lui permettra plus d'être présente auprès de l'équipe technique. Elle s'engage toutefois à aider ponctuellement l'équipe technique sur des animations de Beach volley.

Et d'Arnaud Michel qui a également quitté la Présidence de Rennes JA et ne participera plus aux activités de la LBVB. J'en profite pour saluer l'arrivée de Ronan Herry à la Présidence de Rennes JA.

Je remercie les membres des commissions, du Comité Directeur et du bureau directeur pour leur investissement et leur accompagnement. De plus j'attire votre attention sur le travail de fond réalisé sur les vœux tout au long de l'année par CE Larribe Florence Ramard et Daniel Karboviac. Ce travail conséquent nous permettra de vous exposer des propositions de vœux très abouties qui devraient générer peu de mise au point tant ils ont été débattus et préparés en amont de cette AG.

3.6 Outre les actions traditionnelles de notre ligue, quelques nouveaux projets nous attendent :

- La Formation de jeunes arbitres
 - L'organisation d'une journée réflexion pour préparer le plan de développement pour la prochaine Olympiade comme je le soulignais plus haut. Au cours de cette journée, la coordination des projets de la ligue devra faire l'objet tout particulièrement être balisée.
 - la mise en place d'un nouvel évènement ligue : un grand tournoi de Beach volley sur une journée, le dernier WE d'août, afin que ce rassemblement (que j'ose imaginer grand) de jeunes volleyeurs de la ligue, puisse :
- 1) faire parler du volley Ball breton juste en début de saison, au moment de l'inscription et la réinscription des jeunes et moins jeunes auprès des associations sportives.
 - 2) proposer un grand moment de plein air et de convivialité autour de notre sport.
 - La préparation de l'édition 2012 n°2 « Inf.' aux entraîneurs »
 - Le groupe de réflexion sur l'organisation du Beach en Bretagne
 - Le toilettage de l'action camp d'été
 - Le devenir de la caravane du volley
 - L'organisation du championnat Poussin
 - La naissance début septembre du nouveau site Internet avec une navigation et mise à jour plus simple et conviviale et dont la création et l'évolutivité ne nécessite pas de faire intervenir un prestataire extérieur : <http://www.volleybretagne.fr>
- Mise en place de nouvelles boites mail :
- sportive@volleybretagne.fr
 - ligue@volleybretagne.fr
 - beach@volleybretagne.fr
 - ctr@volleybretagne.fr
 - presidence@volleybretagne.fr
 - communication@volleybretagne.fr
- (Attention les anciennes adresses ne seront plus opérationnelles à compter du 1^{er} octobre 2011!)

Une feuille va circuler pendant l'Ag sur laquelle vous pourrez laisser vos coordonnées ainsi que le nom du projet auquel vous souhaitez être associé.

Nous accueillerons également toute personne souhaitant participer à une commission (financière, technique, sportive, Règlement et statut, Arbitrage) et /ou souhaitant faire partie du Comité Directeur et /ou effectuer une mission ponctuelle auprès de la ligue.

4. Et pour bien commencer la nouvelle saison !

- Afin d'accompagner l'effort de développement mené auprès des jeunes par certains de nos clubs, la ligue a préparé pour ces derniers des pochettes, que les clubs concernés pourront remettre, entre autre, au cours des forums d'associations qui auront lieu pour beaucoup, ce samedi 3 septembre, à chaque personne qui s'inscrit ou se ré inscrit dans leurs club. 69 clubs et mille enfants sont concernés par cette opération aussi, nous espérons que cette initiative sera favorablement accueillie.
- Afin d'éviter aux clubs l'attribution de pénalités pour feuille de match mal voir très mal remplies, la commission d'arbitrage remettra aux arbitres de clubs et marqueurs concernés une feuille de match « idéale » et plastifiée qui pourra servir de référence et aidera vos marqueurs et arbitre à bien remplir les feuilles de matches et par conséquent éviter certaines pénalités. Merci à Marc Gaudel et son équipe pour cette initiative.
- Et enfin, afin de clore la saison 2010 2011 je vous invite à prendre part au pot et à la collation (pour ceux qui ont réservé) qui sera servie à l'issue de l'AG

La Présidente de la LBVB
Viviane Le Thomas

VOEUX 2011

VOEU N°1

CRA

VI.2 RELATION CRA-CLUBS

<p>VI.2.3. Une couverture d'équipe peut être exécutée par un ou plusieurs arbitres, ceux-ci étant tenu de faire au moins 4 désignations. Il devra être indiqué sur le questionnaire d'arbitre, dans les desiderata, la répartition souhaitée entre les arbitres pour que le total arrive à 11 désignations en Régionale et Pré-Nationale féminine et 22 en Pré-Nationale Masculine</p>	<p>VI.2.3. Une couverture d'équipe peut être exécutée par un ou plusieurs arbitres, ceux-ci étant tenu de faire au moins 4 désignations. Il devra être indiqué sur le questionnaire d'arbitre, dans les desiderata, la répartition souhaitée entre les arbitres pour que le total arrive à 11 désignations en Régionale et Pré-Nationale féminine et 22 en Pré-Nationale Masculine</p> <p>Les 3 matchs d'un tour en Coupe de France comptent pour deux arbitrages</p> <p>Deux arbitrages en tant que Juge de ligne comptent pour un arbitrage</p>
<p>AVIS DE LA CRSSR : Favorable</p>	
<p>Avis du Comité Directeur : Favorable</p>	

POUR : 218

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vœu est adopté à l'unanimité

VOEU N°2

CRSR

<p>I.4. <u>Organisateurs</u></p> <p>L'organisation des épreuves dites "Interdépartementaux" est confiée à la C.R.T.</p> <p>La CSR organise toutes les autres épreuves, étant entendu qu'elle peut faire appel aux CDS pour l'Organisation de championnats de jeunes ayant valeur de championnats régionaux.</p> <p>Les championnats de jeunes organisés par les CDVB pourront être suivis d'"interclubs", aux soins de la CSR.</p> <p>La CSR attribue chaque saison l'organisation des phases finales des compétitions régionales et des journées de barrage D1 aux Comités Départementaux selon un principe pré-établi de répartition de rotation annuelle : 22, 29, 35, 56.</p>	<p>I.4. <u>Organisateurs</u></p> <p>L'organisation des épreuves dites "Interdépartementaux" est confiée à la C.R.T.</p> <p>La CSR organise toutes les autres épreuves de Championnat et de Coupe et Challenge de Bretagne, étant entendu qu'elle peut faire appel aux CDS pour l'Organisation de championnats de jeunes ayant valeur de championnats régionaux.</p> <p>Les championnats de jeunes organisés par les CDVB pourront être suivis d'"interclubs", aux soins de la CSR.</p> <p>La CSR attribue chaque saison l'organisation des phases finales des compétitions régionales et des journées de barrage D1 aux Comités Départementaux selon un principe pré-établi de répartition de rotation annuelle : 22, 29, 35, 56.</p>
<p>AVIS DE LA CRSR : Favorable</p>	
<p>Avis du Comité Directeur : Favorable</p>	

POUR : 218

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vœu est adopté à l'unanimité

VOEU N°3

CRSR REGLEMENT INTERIEUR

<p><u>B - PRÉPARATION</u></p> <p><u>ARTICLE 2</u></p> <p>La convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire doit être adressée au moins 21 jours avant la date fixée par courrier simple adressé au correspondant officiel de chaque Groupement Sportif.</p> <p>Toute proposition de modification aux Statuts et Règlements d'ordre administratif, financier ou sportif, ou toute suggestion ou interpellation présentant un caractère d'intérêt général, émanant d'un Groupement Sportif affilié, doit parvenir par écrit à la Ligue, au moins 90 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale, pour être examinée par la Commission compétente et inscrite à l'ordre du jour. À défaut, elle ne pourrait être acceptée.</p> <p>Tout vœu allant à l'encontre des dispositions d'un article des règlements existants doit être motivé et accompagné, sous peine de nullité, d'une proposition de modification.</p> <p>Les éventuels appels de candidature à un poste au Comité Directeur sont joints aux convocations.</p>	<p>Les propositions de modifications des Règlements régionaux doivent faire apparaître l'article réglementaire à modifier, la nouvelle rédaction de cet article, la motivation du changement souhaité et les moyens de financements du projet s'il y a lieu. (Dépense, recettes ou modifications de recettes.)</p>
<p>Avis de la CRSR : Favorable Déjà en vigueur en Bretagne</p>	

Avis du Comité Directeur : Favorable

POUR : 218

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vœu est adopté à l'unanimité

VŒU N°4

CDVB35 :

Suppression de la taxe régionale de 6€ sur les engagements d'équipes jeunes en début de saison.

- >
- > en effet, cette "taxe" aurait pour origine la couverture des frais "administratifs" de gestion des championnats jeunes par la Ligue.
- > Or il s'avère que seules les poules "Excellence" lors de la 2eme phase sont gérées administrativement par la ligue.
- > Les 1eres phases sont intégralement gérées par les 4 comités ainsi que les poules "Honneur" de la 2eme phase.
- > Cette taxe perd donc tout son sens du fait de l'organisation sportive en place.
- > L'argument concernant les frais relatifs aux 2 réunions de la sportive jeune (pizza + frais de dep) ne nous parait pas être complètement satisfaisant ni équitable.
- > et nous vous proposons, au pire, que les frais de ces 2 réunions soient divisés entre les 4 comités à part égale.

AVIS DE LA CRSSR : Défavorable

Il ne s'agit en aucun d'une taxe mais de frais d'engagement qui englobe les frais d'organisation (réunion...), les Finales Excellence et Honneur et l'emploi de la secrétaire de la CSR.

Avis du Comité Directeur : Défavorable à réfléchir pour 2012, faire une autre proposition

Analyse financière : au regard du nombre des engagements en 2010/2011, l'incidence pour la Ligue serait de -642€

POUR : 72

CONTRE : 126

ABSTENTION : 15

Le vœu n'est pas adopté

VCEU N°5

Possibilité de jouer à 5 en championnat Jeune :

- > Quelques Week end dans la saison, certaines de nos équipes jeunes se retrouvent dans l'impossibilité d'être au complet (au moins 6 !)
- > nous vous proposons d'acter le mode de fonctionnement suivant :
- > - une équipe jeune peut jouer à 5 **sans pénalisation financière**
- > - cette équipe, dès lors qu'elle a joué UN match en phase "Excellence" en étant incomplète (5 joueurs au lieu de 6), ne peut pas se qualifier pour les finales excellence Bretagne.
- > - cette équipe, dès lors qu'elle a joué TROIS matchs en étant incomplète (5 joueurs au lieu de 6), ne peut plus servir d'équipe de couverture pour la saison en cours.
- > cela évitera beaucoup de matchs reportés, de forfaits et d' "arrangements entre amis"
- > cette règle sera valable pour l'ensemble des compétitions jeunes, quel que soit le comité qui la gère et quelle que soit la phase (1ere, 2eme honneur, 2eme excellence)

AVIS DE LA CRSSR : Favorable

il sera remis à la CSR pour avis.

Il semble important de baliser ce genre de vœu, qu'en est-il du championnat honneur ? de la première phase ?
Le CDVB 35 doit le retravailler.

P. HAMON pense qu'il faudrait peut-être laisser 2 matchs, il lui semble trop restrictif en l'état.
Maintenons-nous le résultat ?

Avis du Comité Directeur : Vœu à l'étude pendant une saison

POUR : 135

CONTRE : 48

ABSTENTION : 30

Le vœu est adopté

VCEU N°6

CDVB56

VII.1.3. Sauf décision contraire votée en AG de la LBVB, le nombre de participants du championnat de Prénational peut être plus facile cette année avec 11 clubs dans la plupart des poules de R2 à 10 Clubs au lieu de 12 dès cette année

<p>sera théoriquement de 12 ; celui de chaque championnat de Régional sera théoriquement de 24 répartis en 2 poules géographiques.</p> <p>Ces nombres pourront être modifiés par décision de la CSR dans le cadre des dispositions énoncées par l'article XII.2.2.</p>	<p>poules du a des forfaits</p> <p>Intérêt : limiter les déplacements et le nombre de dates limiter les frais d'arbitrage Redensifier les championnats Départementaux Redensifier le niveau en R2</p>
<p>Avis de la CRSSR : Favorable</p> <p>Il serait peut être plus opportun de faire 3 poules de 8 que 2 poules de 10, certains clubs perdurent grâce à leur maintien en régional. Les poules seraient d'autant plus géographiques.</p> <p>Il faudrait modifier le vœu actuel (VII.1.3) en précisant 24 équipes réparties en 2 ou 3 poules géographiques. Cela ne change pas le nombre de désignations d'arbitres.</p> <p>Avis du Comité Directeur : vœu pas exploitable dans l'état, à étudier par la CSR et réorganisation du championnat</p> <p>A retravailler, non voté.</p>	

VŒU N°7

MARPIRE CHAMPEAUX /PLECHATEL

<p>X.3. PEREQUATIONS DES EPREUVES REGIONALES DE JEUNES</p> <p>X.3.1. Sont concernés les championnats Excellence et Honneur (gérées par les Comités Départementaux) Jeunes masculins et féminins des catégories juniors, cadets, minimes qu'organise la Ligue de Bretagne de Volley-Ball et tous les autres championnats que la Ligue serait amenée à créer.</p> <p>Les frais de déplacement de chaque équipe engagée dans un des championnats susnommés sont répartis équitablement entre toutes les équipes pratiquant ce championnat toutes poules confondues au même niveau et du même sexe.</p> <p>X.3.2 Seuls les déplacements réellement effectués au titre du championnat seront considérés (matches de classement exclus)</p>	<p>Article X.3</p> <p>Suppression des articles X3.1, X3.2, X3.3, X3.4</p>
--	---

X.3.3. Le déplacement d'une équipe sera évalué sur la base de 2 véhicules, indemnisés au tarif kilométrique prévu au chapitre XIV.3. sur le trajet aller /retour le plus court de la ville où siège son club à celle du lieu de la rencontre.

X.3.4. Le trésorier de la LBVB fera ou fera faire des calculs (de distance et péréquations); la CSR lui transmettra à la fin de chaque championnat, la liste des rencontres jouées. Le trésorier informera par l'intermédiaire du secrétariat, les clubs concernés au moins 2 semaines avant l'Assemblée Générale LBVB.

Dans ces calculs, il sera tenu compte des particularités suivantes : - en cas de forfait d'une équipe (recevante ou reçue), = si l'équipe reçue ne s'est pas déplacée, les kms ne sont pas pris en compte pour l'équipe reçue, les kms ne sont pas pris en compte dans le total kilométrique du championnat

Avis de la CRSSR :-Vœu de club présenté en l'état

Avis du Comité Directeur : Défavorable, les péréquations permettent de favoriser la pratique des jeunes

POUR : 50

CONTRE : 141

ABSTENTION : 22

Le vœu n'est pas adopté

VŒU N°8

X.3. PEREQUATIONS DES EPREUVES REGIONALES DE JEUNES

X.3.1. Sont concernés les championnats Excellence et Honneur (gérées par les Comités Départementaux) Jeunes masculins et féminins des catégories juniors, cadets, minimes qu'organise la Ligue de Bretagne de Volley-Ball et tous les autres championnats que la Ligue serait amenée à créer.

Les frais de déplacement de chaque équipe engagée dans un des championnats susnommés sont répartis équitablement entre toutes les équipes pratiquant ce championnat toutes poules confondues au même

Article X 3.1

Suppression de «et Honneur»

niveau et du même sexe.

X.3.2 Seuls les déplacements réellement effectués au titre du championnat seront considérés (matches de classement exclus)

X.3.3. Le déplacement d'une équipe sera évalué sur la base de 2 véhicules, indemnisés au tarif kilométrique prévu au chapitre XIV.3. sur le trajet aller /retour le plus court de la ville où siège son club à celle du lieu de la rencontre.

X.3.4. Le trésorier de la LBVB fera ou fera faire des calculs (de distance et péréquations); la CSR lui transmettra à la fin de chaque championnat, la liste des rencontres jouées. Le trésorier informera par l'intermédiaire du secrétariat, les clubs concernés au moins 2 semaines avant l'Assemblée Générale LBVB.

Dans ces calculs, il sera tenu compte des particularités suivantes : - en cas de forfait d'une équipe (recevante ou reçue), = si l'équipe reçue ne s'est pas déplacée, les kms ne sont pas pris en compte pour l'équipe reçue, les kms ne sont pas pris en compte dans le total kilométrique du championnat

Avis de la CRSSR -Vœu de club présenté en l'état

Avis du Comité Directeur : Défavorable, les péréquations permettent de favoriser la pratique des jeunes

POUR : 69

CONTRE : 127

ABSTENTION : 17

Le vœu n'est pas adopté

VŒU N°8bis

Au vue des ces vœux, le Comité Directeur propose la suppression des péréquations seniors

POUR : 57

CONTRE : 130

ABSTENTION : 26

Le vœu n'est pas adopté, il faudra travailler sur les tarifs des péréquations

<p>VII.4.1.1. Devoir Accueil et de Formation Régional (DAFR)</p> <p>1°) Principe :</p> <p>Les équipes évoluant dans les championnats régionaux doivent respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un nombre minimum de licenciés Jeunes (Pupilles à Espoirs) de même sexe que l'équipe senior concernée, fonction du niveau du championnat (Prénationale ou Régionale) - un nombre minimum de points DAFR, fonction du niveau du championnat (Prénationale ou Régionale) mais aussi de la nature des points DAFR qui sont attribués soit au titre « Equipes Réserves / Jeunes » de même sexe que l'équipe senior concernée soit au titre « Bonus » <p>Le barème d'attribution des points peut être modifié selon les orientations politiques choisies.</p> <p>.../...</p> <p>3.3 Points « Bonus »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bonus de 20 points est accordé, au club qui double le nombre minimum fixé de licenciés jeunes de même sexe que l'équipe senior concernée (Espoirs à pupilles) , soit Pré national : au moins 24 licenciés Régional : au moins 16 licenciés <p>L'obligation du nombre de jeunes licenciés doit être satisfaite avant le 31 janvier de chaque saison sportive.</p>	<p>Voeu 1 : Devoir Accueil et de Formation Régional (DAFR) <i>une équipe jeune peut apporter des points de couverture à une équipe senior queique soit son sexe.</i></p> <p>VII.4.1.1. Devoir Accueil et de Formation Régional (DAFR)</p> <p>1°) Principe :</p> <p>Les équipes évoluant dans les championnats régionaux doivent respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un nombre minimum de licenciés Jeunes (Pupilles à Espoirs) par équipe senior concernée, fonction du niveau du championnat (Prénationale ou Régionale). - un nombre minimum de points DAFR, fonction du niveau du championnat (Prénationale ou Régionale) mais aussi de la nature des points DAFR qui sont attribués soit au titre « Equipes Réserves / Jeunes » par équipe senior concernée soit au titre « Bonus ». <p>Le barème d'attribution des points peut être modifié selon les orientations politiques choisies.</p> <p>2°).....</p> <p>.....</p> <p>3.3 Points « Bonus »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bonus de 20 points est accordé, au club qui double le nombre minimum fixé de licenciés jeunes par équipe senior concernée (Espoirs à pupilles), soit : Pré national : au moins 24 licenciés Régional : au moins 16 licenciés <p>L'obligation du nombre de jeunes licenciés doit être satisfaite avant le 31 janvier de chaque saison sportive.</p> <p>.....</p>
---	---

Avis de la CRSR : Vœu de club présenté en l'état

Avis du Comité Directeur : Défavorable pour rester en conformité avec la position de la FFVB

POUR : 83

CONTRE : 105

ABSTENTION : 25

Le vœu n'est pas adopté

VCEU N°10

<p>VII.4.1.1 4°) Conséquences</p> <p>Quand un GSA ne satisfait pas intégralement à ses obligations en matière de jeunes, son équipe senior induisant ces obligations sera rétrogradée par déclassement dans la division où le GSA remplit correctement ses obligations</p>	<p>Voeu 2 : Devoir Accueil et de Formation Régional (DAFR)</p> <p>Les excédents de points de couverture lors d'une saison, peuvent être utilisés la saison suivante.</p> <p>3.4 Points « Report »</p> <p>Un club ne satisfaisant pas intégralement à ses obligations en matière de points DAFR, peut reporter un excédent de points DAFR de la saison précédente, dans la limite de 20 points.</p>
--	---

Avis de la CRSR : Favorable

Avis du Comité Directeur : Défavorable pour rester en conformité avec la position de la FFVB

POUR : 187

CONTRE : 16

ABSTENTION : 10

Le vœu est adopté

VCEU N°11

<p>V.1.2 <u>EQUIPES RESERVES</u> : Qualifications des joueurs.</p> <p>Les groupements sportifs qui ont engagé une équipe 2 dite « RESERVE » auront deux catégories de joueurs / joueuses seniors :</p> <p>Catégorie A : joueurs / joueuses seniors ne pouvant jouer qu'avec l'équipe 1 dite équipe « PREMIERE »</p> <p>Catégorie B : joueurs / joueuses seniors appartenant à l'équipe 2 dite équipe « RESERVE »</p>	<p>Voeu 3 : qualification des joueurs</p> <p><i>Revenir au système de grillés précédent</i></p> <p>Remplacement de l'article V.1.2 par l'article ci-dessous</p> <p>V.1.2 – Les joueurs et joueuses grillées</p> <p>V.1.2.1 – Tout club dont une ou plusieurs équipes évolue(nt) en championnat national ou régional senior devra transmettre au secrétariat de la Ligue régionale la liste de 6 joueurs ou joueuses dit grillé(e)s par équipe concernée, équipe à laquelle ils ou elles seront considérées comme rattaché(e)s.</p> <p>V.1.2.2 – Ces joueurs ou joueuses grillés devront avoir participé à 5 rencontres lors de la phase aller du championnat dans lequel leur</p>
--	--

<p>V.1.2.1</p>	<p>CATEGORIE A</p> <p>- Tout joueur senior qui aura participé à TROIS rencontres, consécutives ou non, de l'équipe « PREMIERE ».</p> <p>Un joueur de la Catégorie A qui ne figure pas sur les feuilles de matches de l'équipe « PREMIERE » trois fois consécutives pourra participer aux rencontres de l'équipe « RESERVE » jusqu'à sa première réinscription sur la feuille de match de l'équipe « PREMIERE »</p>	<p>équipe est engagée (inscription sur feuille de match vaut participation). V.1.2.3 – Cette liste sera transmise par les clubs pour le 1^{er} décembre cachet de la poste faisant foi.</p> <p>V.1.2.4 – Si un club n'a pas fourni sa ou ses liste(s) à la date réglementaire, la CSR établira elle-même celle-ci. De même, si la ou les liste(s) fournie(s) par le club ne correspondai(en)t pas au critère défini à l'article V.1.2.2, la CSR rectifiera elle-même celle(s)-ci afin que l'exigence sur le nombre de participation des joueurs ou joueuses soit respectée. S'il s'avérait impossible d'appliquer cette dernière, la CSR aura toute liberté pour établir la ou les liste(s) des 6 joueurs ou joueuses grillé(e)s.</p>
<p>V.1.2.2</p>	<p>CATEGORIE B</p> <p>Tous les autres joueurs sont classés en catégories B. Un joueur senior de la catégorie B qui a participé (inscription vaut participation) à trois rencontres de l'équipe « PREMIERE », consécutives ou non, sera considéré comme appartenant à la catégorie A à l'issue de la troisième rencontre avec l'équipe Première.</p> <p>Si la compétition de l'équipe « RESERVE » débute avant la compétition de l'équipe «PREMIERE », tous les joueurs ayant participé à cette(ces) rencontre(s) ne pourront pas participer aux TROIS (3) premières rencontres de l'équipe 1.</p>	<p>V.1.2.5 – Les joueurs et joueuses grillés ne pourront plus participer qu'aux rencontres de l'équipe à laquelle ils sont rattachés. Ils ou elles seront considéré(e)s comme non qualifié(e)s pour les autres équipes seniors du club pour lequel ils ou elles sont licenciés. Cette mesure est applicable dès la date du premier match retour du championnat, et concernera toutes les rencontres de championnats, de coupe(s) ainsi que les rencontres éventuelles de poules finales, d'accession ou de descente, et cela jusqu'au 30 juin de la saison sportive en cours.</p>
<p>V.1.2.3.</p>	<p>Si la compétition de l'équipe « RESERVE » se termine après la compétition de l'équipe « PREMIERE », les joueurs / joueuses classés en catégorie A à l'issue de la dernière rencontre de l'équipe 1 ne pourront en aucun cas évoluer avec l'équipe « RESERVE ».</p> <p>En cas de forfait général, après le début de championnat, de l'équipe « PREMIERE », tout joueur de la catégorie A pourra être qualifié en catégorie B après la troisième journée suivant la date du forfait général du championnat quitté par l'équipe 1</p>	<p>V.1.2.6 – Tout joueur ou joueuse grillé(e) peut, à sa demande par simple courrier au secrétariat de la ligue régionale, demander à être dégrillé s'il n'a pas participé à au moins 3 matchs consécutifs. Après contrôle, le secrétariat établit un certificat authentifiant le dégrillage du joueur. Il ou elle sera de nouveau considéré(e) comme grillé(e) après réinscription sur une feuille de match de l'équipe à laquelle il ou elle est rattaché(e).</p>
<p>V.1.2.4.</p>	<p>Un même joueur ne pourra participer à une rencontre de l'équipe « Première » et une rencontre de l'équipe « Réserve » dans même week-end sauf en cas de match remis ou à rejouer. Dans ce cas, la sanction porte sur le 2^{ème} match disputé par le joueur.</p> <p>Les mêmes dispositions s'appliquent aux joueurs de la réserve I par rapport à la réserve II et ainsi de suite.</p>	<p>V.1.2.7 – Les mêmes dispositions s'appliquent aux joueurs de la réserve I par rapport à la réserve II, et ainsi de suite.</p> <p>V.1.2.8 – Toute infraction aux articles V.1.2.5 et V.1.2.6, entraînera la perte de la rencontre pour l'équipe qui aura indûment inscrit un joueur grillé sur la feuille de match.</p> <p>V.1.2.9 – Un joueur grillé appartenant à une catégorie jeune pourra toujours évoluer dans les équipes de jeunes pour lesquelles son âge lui permet d'évoluer légalement.</p>
<p>V.1.2.5</p>	<p>Seuls les matches de championnat sont pris en compte pour les inscriptions sur les feuilles de match</p>	

	coupe de Bretagne pour les clubs seniors (prénat/région/voire D1), pour permettre de rencontrer d'autres équipes que celles contre qui l'on joue régulièrement en championnat !
<p>Avis de la CRSR : Ce n'est donc pas un vœu mais plutôt une organisation à remettre en route. Cette coupe existe déjà dans le RGER article IX, elle n'est plus organisée faute de moyen humain pour la prise en charge du dossier. Faudrait-il la rendre obligatoire comme dans le passé ? Le problème du nombre de week end est évoqué sachant qu'il faut protéger les dates de Coupe de France, les vacances... La formule devrait peut-être ressembler à la formule du Beach : au moins 2 matchs par rencontre.</p>	
<p>Avis du Comité Directeur : Ce n'est pas un vœu</p>	

VŒU N°14

CLUB DU GOELO SBGA

<p>o X.3.6 Péréquations des épreuves régionales jeunes (nationales ?) o Finales Nationales jeunes Minimes, Benjamins : Les frais : hébergement, transport, des finales nationales jeunes des Benjamins, Minimes des équipes départementales participant à ces finales sont pris moitié par le Comité Départemental et moitié par la Ligue de Bretagne.</p>	<p>o PROPOSITION d'ajouter : Finales Nationales jeunes : La Ligue de Bretagne soutiendra les clubs qualifiés en Finale Nationale Jeunes en attribuant une aide forfaitaire aux clubs devant disputer ces finales hors Bretagne. o ARGUMENT : Les clubs ayant réussi à se qualifier en Phase Finale Jeune, contribuent à la notoriété de la Ligue de Bretagne et à mettre en avant la qualité de la formation de ses jeunes. L'aide de la FFVB en matière de Finales Jeunes a baissé, un coup de main de notre Ligue serait apprécié !</p>
<p>Avis de la CRSR : Favorable Ce vœu peut être proposé en l'état. Une estimation du coût devra être réalisée. Permettant à la ligue de le prévoir dans son budget prévisionnel.</p>	
<p>Avis du Comité Directeur : Favorable sous réserve de trouver les recettes</p>	

POUR : 192

CONTRE : 5

ABSTENTION : 16

Le vœu est adopté

VCEU N°15

CLUB DU CPB RENNES

	Que les désignations JUGES de LIGNES soient comptées comme couverture d'arbitrage
Avis de la CRSR :	
Transmis à la CRA qui le présente dans ses vœux	
Avis du Comité Directeur : voir vœu n°1	

VCEU N°16

CLUB LANNION, CORLAY, CRSR

DAFR VII.4.1.1.	Devoir Accueil et de Formation Régional (DAFR) 1°) Principe : Les équipes évoluant dans les championnats régionaux doivent respecter : - un nombre minimum de licenciés Jeunes (Pupilles à Espoirs) de même sexe que l'équipe senior concernée, fonction du niveau du championnat (Prénationale ou Régionale) - un nombre minimum de points DAFR, fonction du niveau du championnat (Prénationale ou Régionale) mais aussi de la nature des points DAFR qui sont attribués soit au titre « Equipes Réserves / Jeunes » de même sexe que l'équipe senior concernée soit au titre « Bonus » Le barème d'attribution des points peut être modifié selon les orientations politiques choisies. 2°) Valeurs des minimum
	Uniformiser les points DAFR avec les points DAFN - intégrer le Beach 15pts par équipe ayant participé à 4 étapes de beach - le baby : école baby volley : réglementation type EVB (un créneau, un cadre qualifié, un nombre d'enfant) - le nombre de licenciés jeune de baby à espoirs et non pupilles à espoirs - les points bonus licencié, la coupe de France, de Bretagne et le challenge de Bretagne inclus dans les points équipes Réserves/jeunes et non bonus

Prénationale : - 70 points DAFR dont au moins 50 points
« Equipes Réserves / Jeunes »

- 12 licenciés Jeunes

Régionale : - 40 points DAFR dont au moins 30 points
« Equipes Réserves / Jeunes »

- 8 licenciés Jeunes

3°) Attribution des points DAFR

3.1 Points « Equipes Seniors »

- Equipe réserve : 15 points

3.2 Points « Equipes Jeunes »

- Minimes à 6 : 60 points

- Cadets, Juniors, espoirs : 40 points

- Benjamins, minimes ou cadets à 4 : 30 points

- Benjamins mixtes, minimes mixtes à 4* : 15 points

- Poussins et/ou pupilles à 2 (équipes pouvant être mixtes): 15 points

*Les équipes Benjamins mixtes et Minimes à 4 mixtes disputent les épreuves masculines. L'affectation, à la catégorie désirée, de leurs points se fait au moment de l'engagement par le club.

Cette attribution de points n'est valable que pour les équipes ayant été engagées dans un championnat régional ou départemental avant le 31 janvier de chaque saison sportive et terminé ce championnat sans y avoir été déclarées forfait général ou déclassées.

- Ecole de volley agréée (cahier des charges ci-dessous) : au moins 12 licenciés garçons et (ou) filles et participant à deux regroupements (modalités ci-dessous) : 40 points.

L'école de volley doit être agréée avant la fin des championnats seniors.

Pour être agréée, l'école de volley doit répondre aux critères ci-après :

- Créneau horaire, qui se termine au plus tard à 19 heures, au moins une fois par semaine.
- 12 licenciés minimum dans les catégories Poussin et Pupille ne participant à aucun championnat de couverture.
- Un cadre sportif diplômé et/ou inscrit en formation pour la saison concernée par la couverture (Educateur d'École de Volley Ball au minimum), licencié au club ou lié à celui-ci par une convention.
- La participation des licenciés de l'école de volley à au moins deux manifestations sportives (Regroupements) organisées par la Ligue ou un Comité Départemental pour la saison de couverture, en assurant au total au moins 15 participations individuelles.

Les Regroupements :

- sont organisés prioritairement par les Comités départementaux
- concernent les enfants des Ecoles de Volley-ball qui doivent être licenciés au moment du regroupement.

Peut être reconnue comme regroupement, toute activité se déroulant sur une demie journée (matin et/ou après midi) proposant des rencontres d'opposition et (ou) des ateliers d'animation ; la qualité de regroupement est reconnue par l'ETR qui peut proposer des procédures d'animation ou valider des propositions (exemple : la journée du Petit Smasheur, la journée des ballons de couleur...)

.../...

3.3 Points « Bonus »

- Un bonus de 20 points est accordé, au club qui double le nombre minimum fixé de licenciés jeunes de même sexe que l'équipe senior concernée (Espoirs à pupilles) , soit

Pré national : au moins 24 licenciés

Régional : au moins 16 licenciés

L'obligation du nombre de jeunes licenciés doit être satisfaite avant le 31 janvier de chaque saison sportive.

- Participation à la Coupe de France et/ou aux Coupes de Bretagne :

* Challenge de Bretagne Poussins / Benjamins :

Participation à au moins deux journées sur les quatre organisées :

1 à 2 équipes : 5 points

+ 2 équipes : 10 points

Coupe de Bretagne Jeunes (Benjamins – Minimes – Cadets)
ou Coupe de France

Participation à au moins 3 tours : 5 points par équipe avec un maximum de 20 points par sexe.

Avis de la CRSSR : Favorable

Avis du Comité Directeur : Favorable en conservant les spécificités régionales

POUR : 70

CONTRE : 116

ABSTENTION : 26

Le vœu n'est pas adopté

	<p>Modification, pour point DAFR</p> <p>1. Les catégories: Poussins, Benjamins et Minimes qu'elles soient M , F ou Mixtes, pourront indifféremment donner des points DAFR, pour des équipes Seniors M ou F....., c'est le club qui choisi à quelle équipe senior les points de ses équipes jeunes sont attribué, il doit faire sa déclaration à date (avt le 31 décembre de la saison sportive! ou 31 janvier</p> <p>Motivation: Dans une petite commune, un club qui fait de la formation, la fait pour tout ses jeunes licenciés M et F, et, certaines années il ya des creux parfois en M ou F, il me paraît idiot de sanctionner un club qui forme et fait jouer des F ou M , et, ce, jusqu'en Minime minimum....sous prétexte que ses joueurs ne sont pas du même sexe que son équipe senior!!!, jusqu'en minime on n'est pas surclassé en senior (ou très exceptionnel)</p> <p>2. Reconnaissance du Baby Volley au même titre et selon les mêmes conditions que l'Ecole de Volley, même nombre de points...</p> <p>3. Un club qui, une saison possède plus de points DAFR, qu'il n'en a besoin pour ses couvertures d'équipes doit pouvoir les conserver pour les futures saisons, il peut ainsi se constituer un capital point ! inversement, un club à qui une saison il manque moins de 20% de ses points 'qui possède 80% de ses points) son équipe sera maintenue à condition que la saison suivante il apporte 1,5 le nombre de points manquants...évidemment en plus des points nécessaires pour la saison suivante!!</p> <p>Rq: Ainsi il y a les points apportés par les équipes F = points Féminins - il y a les points apportés par les équipes M = pts Masculins - il y a les points indifférenciés apportés par l'école de Volley, Baby Volley, équipes Poussin(e)Benjamin(e) et Minime Il faut mettre les Minimes 6x6 en points indifférenciés sinon ça favorisera le 4x4!</p>
<p>Avis de la CRSSR : Favorable A travailler avec celui de la CRSSR, l'indifférenciation peut se faire jusqu'en benjamin, catégorie où le sexe n'influe pas sur le niveau. Modifier le nombre de points en minimes 6x6. Le club pourra contacter les clubs de Cesson St Briec et de Lannion qui ont fait le même type de proposition. Avis du Comité Directeur : Défavorable pour rester en conformité avec la position de la FFVB</p>	

POUR : 72

CONTRE : 116

ABSTENTION : 26

Le vœu n'est pas adopté

VCEU N°18

	<ul style="list-style-type: none">• <u>Championnats séniors</u> : assouplir les jours de matchs et donner la possibilité de jouer le dimanche ou le samedi soir en demandant aux clubs leurs vœux en juin.
AVIS DE LA CRSR : Favorable en précisant que ce soit pour tous les matchs à domicile pour toute la saison tout comme le vœu de Rennes CPB, il faut préciser qu'il s'agit uniquement des matchs à domicile pour toute la saison, que l'horaire soit toujours fonction de l'article VII.5.1 du RGER et la demande doit être faite à l'engagement.	
Avis du Comité Directeur : Favorable, le CD propose les horaires suivantes, le samedi entre 17h et 21h et le dimanche entre 10h et 15h	

POUR : 19

CONTRE : 155

ABSTENTION : 38

Le vœu n'est pas adopté

VCEU N°19

BREST ESL

VIII.1.7 Sous-classement d'un(e) joueur(joueuse) Dans les équipes des catégories Poussins à Cadets, UN(E) joueur (joueuse) peut être sous-classé(e). Le club doit obtenir l'autorisation de la LBVB. Si tel est le cas, l'équipe concernée : - sera classée en fonction des points qu'elle aura obtenue mais ne pourra pas participer aux Finales Régionales. - pourra bénéficier des points DAFR de sa catégorie si dans chacun de ses matches, elle a disposé, hors le(la)joueur (joueuse) sous-classé(e), du nombre suffisant de joueurs(joueuses) réclamé par sa catégorie.	<p>Un joueur bénéficiant d'un SOUS CLASSEMENT ne peut évoluer dans une autre équipe y compris Seniors. Alors qu'en temps normal cela ne choque qu'un Cadet puisse faire un 2^{ème} match avec une équipe Juniors/Espoirs l'après midi même et jouer le soir en Seniors et tout cela dans la même journée. Serait il possible dans ce cas de supprimer la clause restrictive Seniors en cas de SOUS CLASSEMENT dans la mesure où si cette dérogation est demandée c'est pour pallier un manque de jeunes joueurs dans une catégorie en dessous.</p>
AVIS DE LA CRSR : Défavorable le principe de sous classement a été mis en place pour le joueur qui n'a pas la possibilité de jouer dans sa catégorie ou en catégorie supérieur. La CRSR souhaite que cette clause soit maintenue.	

Avis du Comité Directeur : Défavorable

POUR : 15

CONTRE : 197

ABSTENTION : 0

Le vœu n'est pas adopté

RENNES JA

VŒU N° 20

Vœu 1 : Suppression de la cotisation LBVB pour les licences CompetLib'

Dans l'annexe des tarifs du RGER, il est spécifié que les clubs doivent une cotisation à la LBVB de 6,02€ pour les clubs ré-affiliés et 2,9€ pour les nouveaux clubs par licence Competlib.

Aucune compétition nécessitant une licence competlib n'est gérée par la Ligue de Bretagne. Chaque compétition est gérée par les comités qui prélèvent déjà une somme pour ces licences (9€ dans le 35).

Nous demandons donc que la cotisation LBVB soit supprimée pour les licences Competlib'.

Avis de la CRSR : Défavorable

Avis du Comité Directeur : Défavorable

Analyse financière : au regard du nombre de licences en 2010/2011, l'incidence pour la Ligue serait de -8777€

POUR : 26

CONTRE : 157

ABSTENTION : 29

Le vœu n'est pas adopté

VŒU N°21

Vœu 2 : Remplacement de la cotisation Ligue par rapport à la taille des clubs par une cotisation Ligue par rapport au niveau des clubs

	<p>Dans l'annexe des tarifs du RGER, il est spécifié que les clubs doivent une cotisation à la LBVB pour leur ré-affiliation en fonction du nombre de licenciés de leur club pour la saison considérée. Nous considérons que cette méthode n'est pas juste car certains clubs peuvent avoir un grand nombre de licenciés (notamment détente, découverte, événementielle) sans entraîner beaucoup de frais à la LBVB et inversement, un club évoluant en régional ou national peut avoir peu de licenciés mais entraîné davantage de frais pour la LBVB.</p> <p>Nous demandons donc de supprimer la notion de cotisation Ligue en fonction du nombre de licenciés du club pour la remplacer par 3 catégories en fonction du niveau de jeu de la plus haute équipe senior du club (Club National : 140€, Club Régional : 80€, Club Départemental/Loisir : 20€).</p>
Avis de la CRSR : Défavorable	
Avis du Comité Directeur : Défavorable	
Analyse financière : au regard du nombre des engagements en2010/2011, l'incidence pour la Ligue serait de -1875€	
POUR : 11	ABSTENTION : 16
Le vœu n'est pas adopté	
VŒU N°22	
	<p><u>Vœu 3:</u> Aide au développement pour les licences Détente et Découverte</p> <p>Dans l'annexe des tarifs du RGEN de la FFVB, il est spécifié que les ligues métropolitaines reçoivent 4 euros (dont 1 euro pour les frais administratifs) de la part de la FFVB pour chaque licence Détente ou Découverte créée, dans la mesure où la Ligue respecte le Tarif Licence.</p> <p>La création de ces licences détente et découverte se faisant essentiellement par le travail des clubs sur le terrain, nous demandons qu'une partie de cette</p>

	<p>somme soit retournée au club qui a créé la licence.</p> <p>Nous demandons donc que pour chaque licence détente ou découverte, la LBVB rétrocède 2€ au club créateur de la licence.</p>
<p>Avis de la CRSR : Défavorable</p>	
<p>Avis du Comité Directeur : Défavorable</p>	
<p>Analyse financière : au regard du nombre de licences en 2010/2011, l'incidence pour la Ligue serait de -560€. Ces licences n'existent plus en 2011/2012</p>	

Non recevable

VCEU N°23

GOELO SBGA

<ul style="list-style-type: none"> • Article V.1.3.2.1 Item 3 : <ul style="list-style-type: none"> o Si la demande de mutation (envoi du Volet n°1) est effectuée après le 31 Décembre 24H00, c'est une licence mutation « Départementale » qui sera délivrée au joueur, lui permettant de participer aux compétitions départementales avec l'association sportive recevant. 	<p>Proposition de modification :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Si la demande de mutation (envoi du Volet n°1) est effectuée après le 31 Décembre 24H00, c'est une licence mutation « Départementale » qui sera délivrée au joueur, lui permettant de participer aux compétitions départementales avec l'association sportive recevant. Toutefois, si cette demande de mutation est hors Ligue et justifiée par une mutation professionnelle du licencié, de son conjoint ou de ses parents, c'est une mutation « Régionale » qui sera délivrée. <p>Argument :</p> <p>Les situations professionnelles des uns et des autres entraînent des modifications « imposées » de lieu de résidence qu'il n'est pas toujours possible de faire coïncider avec les saisons sportives. A l'heure où nous sommes à la recherche au moins du maintien de nos effectifs, il est dommageable que des pratiquants ne puissent plus jouer au volley-ball durant plusieurs mois, et éventuellement se tourner vers d'autres disciplines. De plus, suivant les catégories d'âge, certains championnats n'existent pas à l'échelon départemental, et s'ils existent, il peut arriver que les clubs concernés n'aient pas d'équipe inscrite à ce niveau.</p>
<p>Avis de la CRSR : Favorable</p>	

Avis du Comité Directeur : Favorable

POUR : 206

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

Le vœu est adopté

VŒU N°24

<ul style="list-style-type: none">○ Le renvoi de service en passe à 10 doigts est autorisé pour toutes les catégories.	<p>Proposition de modification :</p> <ul style="list-style-type: none">○ En Poussins/Poussines, le renvoi de service en passe à 10 doigts est interdit.○ En Benjamins/Benjamines, le renvoi de service en passe est interdit depuis la zone des 3 mètres. <p>Argument :</p> <p>Dans ces catégories, la hauteur du filet combinée avec la taille de certaines joueuses et certains joueurs font parfois ressembler ce renvoi de service en passe, à un block de service. Ce dispositif favorise la grande taille de ces joueuses et joueurs, sans leur apporter d'acquis technique.</p>
<p>Avis de la CRSSR : Vœu de club présenté en l'état Voir la CRT et CSR pour l'inscription dans le mémento sportif</p>	
<p>Avis du Comité Directeur : Défavorable, on ne peut pas intervenir sur les lois du jeu</p>	

POUR : 5

CONTRE : 197

ABSTENTION : 10

Le vœu n'est pas adopté

VŒU N° 25

<p>Règlement national actuel :</p> <ul style="list-style-type: none">● RGEN Article 31 Item f) Remplacements des joueurs :<ul style="list-style-type: none">○ le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :<ul style="list-style-type: none">● le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2● un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu qui ne	<p>Proposition de modification :</p> <ul style="list-style-type: none">○ le nombre de remplacements est de 4.○ Le système de remplacements est traditionnel <p>Argument :</p> <p>La spécificité du système de remplacements de la catégorie des benjamins n'apporte pas de réelle avantage pour la pratique et les pratiquants mais génère :</p>
--	---

POUR : 184

CONTRE : 6

ABSTENTION : 22

Le vœu est adopté

Vœu N°27

LANNION

Coupe de Bretagne Jeunes Benjamin Minimale Cadet

Vœux : COUPE DE Bretagne POUSSINS – POUSSINES

Objectif :

- Proposer une compétition sur tout le territoire Breton aux plus jeunes.
- Valoriser le travail des clubs qui travaillent auprès des babies
- Donner une chance aux clubs qui n'ont jamais pu accéder aux compétitions nationales, par manque d'effectif.
- Développer un esprit de club.

Principes :

Un club s'inscrit

1 équipe de 4 poussins (2 joueurs + 2 remplaçants)

ET 1 équipe de 4 poussines (2 joueuses + 2 remplaçantes)

L'obligation est faite

d'inscrire 1 équipe masculine et 1 équipe féminine, où chaque équipe est composée de 2 joueurs minimum et de 4 joueurs maximum.

La compétition se déroule le Dimanche sous forme de plateau rassemblant 3 clubs. Le nombre de plateau sera fonction du nombre de clubs inscrits. (Même formule que pour la Coupe de France benjamins)

Les poules se feront géographiquement sur les premiers tours, de la même

manière que pour la coupe de France benjamins.

Les matchs se font en 2 sets gagnants de 25 points et un set de 15 points si égalité.

Les équipes masculines jouent entre elles, les équipes féminines jouent entre elles.

La finale regroupera les 12 meilleurs clubs.

- Attention, ceci correspond alors à 24 équipes (12 équipes poussins et 12 équipes poussines) au sens de la compétition à organiser.

Arbitrage : le club doit présenter à chaque plateau ses deux équipes (sur le même site) ainsi qu'un jeune arbitre benjamin ou minime, **diplômé**, ou en cours de formation.

Règlement :

Règlement général

Changer la notion d'équipe par la notion de club (ou regroupement de clubs).

Composition des poules et système éliminatoire identique aux autres coupes de France.

Qualifications des joueurs identiques à celles des autres catégories (peuvent jouer les poussins et pupilles avec sur-classement).

Droit d'engagement :

Le club paiera le tarif préconisé pour la saison soit 15 € pour les deux équipes.

Règlement du jeu poussins

Dimension du terrain : 4,5 m x 4,5 m,

Hauteur du filet conseillée : 2,00 m,

Nombre de joueurs : 2 plus 2 remplaçants,

Changements autorisés : 2 les changements sont libres,

Ballon adapté recommandé. Dans le cadre des Championnats Poussins, le ballon recommandé est celui correspondant aux caractéristiques suivantes :

Ballon de 18 panneaux cousus, cuir synthétique, avec une combinaison de couleurs.

Circonférence : 65-68 cm, Poids 200-220 g.

Partenaires FFVB : MIKASA : MG V-200 - MOLTEN : SSVB4

Règlement sportif

Les matchs se jouent en deux sets gagnants de 25 points (2 points

d'écart) en marque continue, avec un troisième set de 15 points (2 points d'écart) en cas d'égalité.

Attributions des points par match joué :

3 points par match gagné 2-0

2 points par match gagné 2-1

1 point par match perdu 1-2

0 point par match perdu 0-2 ou forfait

Le classement sera établi par la somme des points acquis par chaque équipe de même club ou regroupement de club.

Les clubs qualifiés pour le tour suivant seront les deux premiers ayant obtenu le maximum de points par leurs deux équipes.

En cas d'égalité au classement les clubs seront départagés par le nombre de victoires, puis en cas de nouvelle égalité, par le quotient du nombre de sets gagnés sur le nombre de sets perdus. En cas de nouvelles égalités par le quotient du nombre de points gagnés sur le nombre de points perdus.

Horaire de match idem que pour les autres catégories.

Ordre des matchs :

12h	Poussins	Poussines :
	A-B	C-B
40 minutes après la fin du premier match	A-C	C-A
40 minutes après la fin du deuxième match	C-B	A-B

Arbitrage :

Chaque club ou regroupement de club se déplacera avec un jeune arbitre diplômé ou en cours de formation de la catégorie benjamin ou minime.

Si un club se déplace sans arbitre les clubs adverses se verront bénéficier d'un point de plus pour la comptabilité finale.

L'arbitre ne pourra arbitrer que les matchs pour lesquels ses équipes ne jouent pas.

Les marqueurs sont désignés par l'équipe receveuse.

l'arbitrage se fait en coopération avec le manager du club d'où vient l'arbitre. Le manager soutient l'arbitre, l'aide dans ces décisions et ses gestes.

Regroupement :

Pas de regroupement de joueurs MAIS possibilité de regroupement d'équipes, (Ex : une équipe poussins d'un club A peut jouer avec une équipe poussines d'un club B), A CONDITION : qu'il n'y ait pas suffisamment de joueurs de la catégorie concernée dans chaque club.

Regroupement possible de club dans le même département.

La déclaration des listes de joueurs doit se faire avant la compétition (idem autres catégories).

Règlement financier

Droit d'engagement payé à l'inscription à la ligue

A la charge des équipes : les frais de déplacement

Déroulement de la compétition :

Mêmes dates que la catégorie cadette.

Même nombre de tour en fonction du nombre de club ou regroupement de club engagés.

Centralisation de résultats :

Idem que pour les autres catégories.

Poule finale :

Même date que les finales cadettes, participants, idem que pour la catégorie benjamins (12 clubs participants).

Nouveauté :

- Les deux catégories poussins, poussines représentent le club.

- La comptabilité des points pour la qualification n'est pas seulement pour un collectif.

Avis de la CRSR : Favorable

Avis du Comité Directeur : Favorable

POUR : 212

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vœu est adopté